

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2974

29 octobre 2015

### SOMMAIRE

ABF Preston Park S.à r.l. ....	142706	Ginter S.A. ....	142735
APERAM Treasury S.C.A. ....	142706	Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. .....	142735
Argema S.à r.l. ....	142706	Goad International SA ....	142735
Automate Invest Holding S.A. ....	142706	Goad International SA ....	142738
Belux Cars S.à r.l. ....	142735	Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l. ....	142732
Bidrolu S.A. ....	142707	Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l. ..	142733
BK Properties S.à r.l. ....	142718	Goodrich Mexicali S.à r.l. ....	142733
Easy Office Services Luxembourg S.à r.l. ....	142707	Governance Management ....	142738
ECommerce Taxi KSA S.C.Sp. ....	142707	Greening ....	142718
Escorial Holdings S.A. ....	142709	Greyfriars S.A. ....	142734
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. ..	142707	Hanter Management S.à r.l. ....	142751
Fafra Holding ....	142716	Harvest Clo II S.A. ....	142752
Fastedg ....	142716	Harvest CLO I S.A. ....	142751
FC BC Invest S.à r.l. ....	142716	HEE S.à r.l. ....	142752
Fiduciaire Belval S. à r.l. ....	142716	Henlis S.à r.l., SPF ....	142752
Fidufin S.A. ....	142717	Hermes Asset Place S.à r.l. ....	142751
Finexis S.A. ....	142717	Hopetoun Holdings S.à r.l. ....	142733
Fiprolux S.A. - SPF ....	142717	Hopetoun Holdings S.à r.l. ....	142734
FIRMA Mathias PAULY ....	142718	Hopetoun Holdings S.à r.l. ....	142750
Fondations Capital Management S.A. ....	142715	Invi Holding S.à r.l. ....	142751
François Entsorgung S.à r.l. ....	142715	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l. .....	142752
Frieden & Quintus S.à r.l. ....	142718	Mobsat Group Holding S.à r.l. ....	142706
Fushi Copperweld Europe S.à r.l. ....	142715	Orange Breevast S.à r.l. ....	142738
Garage Georges Sàrl ....	142734	RWZ Agro Lux GmbH ....	142715
Gemperles S.A. ....	142717	Springbok Luxco Limited ....	142712
General Mills Luxembourg One S.à r.l. ....	142734		
GenMed Soparfi S.à r.l. ....	142718		

**ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.332.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152668/10.

(150168059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**APERAM Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152687/9.

(150168104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Argema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 179.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152689/9.

(150167952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Automate Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 89.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152695/9.

(150168234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Mobsat Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 76.545.327,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'associé unique de la Société, Astrium Holding SAS, a:

- changé de dénomination et est devenu Airbus DS Holding SAS
- transféré son siège social au 51-61, Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mobsat Group Holding S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015152972/17.

(150167618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Bidrolu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 94.400.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015152707/9.  
(150167763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Easy Office Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 3, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 168.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Easy Office Services Luxembourg S.a.r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2015152777/11.  
(150167662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 septembre 2015.  
Référence de publication: 2015152789/10.  
(150167974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**ECommerce Taxi KSA S.C.Sp., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 199.968.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of ECommerce Taxi KSA S.C.Sp.,  
a special limited partnership, executed on 16<sup>th</sup> September 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Middle East Internet (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185338 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: ECommerce Taxi KSA S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 16<sup>th</sup> September 2015, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der ECommerce Taxi KSA S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 16. September 2015*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Middle East Internet (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 185338 (die „Komplementärin“).

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: ECommerce Taxi KSA S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 16. September 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015153967/78.

(150169645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Escorial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 199.901.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «ESCORIAL HOLDINGS LIMITED», avec siège social à Akara Bldg, 24 rue De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, le 10 mars 2006 (BVI Company Number 1015192) (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Michèle Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Augmentation du capital pour le porter à EUR 50.000.- par incorporation des réserves.

4. Modification de la dénomination en ESCORIAL HOLDINGS S.A. et refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

5. Nomination de trois administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Divers

IV.- Qu'une résolution du conseil d'administration de la société décidant du transfert du siège social à Luxembourg a été soumise à l'Assemblée et restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions prises aux Iles Vierges Britanniques décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

*Seconde résolution*

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 41.981,53 (quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-un euros cinquante-trois centimes (EUR 41.981,53) à 50.000 EUR (cinquante mille euros) par incorporation des réserves de la Société à concurrence d'un montant de EUR 8.018,47 (huit mille dix-huit euros quarante-sept centimes).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation de la Société au 30 juin 2015, ci-annexée, ainsi que par le rapport du réviseur d'entreprises ci-après mentionné.

Le capital social est ainsi fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille EUR) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par l'actionnaire unique.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Il résulte d'un rapport établi en date du 3 septembre 2015 par AUDITEURS ASSOCIES, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital à savoir 50.000 EUR (cinquante mille euros).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constitués d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en ESCORIAL HOLDINGS S.A.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter les statuts ci-après et de continuer tous contrats et activités de la Société:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ESCORIAL HOLDINGS S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 50.000.- EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de juin à 14h30 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, M. HANSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152798/169.

(150167780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company Springbok Luxco Limited, herein referred to as "the Company", a securitisation company having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 118323 and incorporated on 7 August 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1871 of 5 October 2006, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time on 3 March 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 739 of 18 March 2015.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Marc ALBERTUS, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Izzate ZEYMOUSSI, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed capital by an amount of ZAR 18,630,000 (eighteen million six hundred thirty thousand South African Rand) in order to bring it from ZAR 93,855,000 (ninety-three million eight hundred fifty-five thousand South African Rand) back to ZAR 75,225,000 (seventy-five million two hundred twenty-five thousand South African Rand) by cancellation of 186,300 (one hundred eighty-six thousand three hundred) Class A shares numbered from 286,586 to 472,012 and from 1,394,041 to 1,394,913 and reimbursement to the shareholders.

2. Amendment of article 5, paragraph 1, of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**English version**

**Art. 5. Paragraph 1.** "The subscribed capital is set at ZAR 75,225,000 (seventy-five million two hundred twenty-five thousand South African Rand) consisting of 752,250 (seven hundred fifty-two thousand two hundred fifty) Class A shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each."

**French version**

**Art. 5. Paragraph 1.** "Le capital souscrit est fixé à ZAR 75.225.000 (soixante-quinze millions deux cent vingt-cinq mille rands sud africains) représenté par 752,250 (sept cent cinquante-deux mille deux cent cinquante) actions de catégorie A d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent rands sud africains) chacune."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders,



the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 938,550 (nine hundred thirty-eight thousand five hundred fifty) Class A shares, all issued in registered form, representing the whole subscribed capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that no other security entitled to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of ZAR 18,630,000 (eighteen million six hundred thirty thousand South African Rand) in order to bring it from ZAR 93,855,000 (ninety-three million eight hundred fifty-five thousand South African Rand) back to ZAR 75,225,000 (seventy-five million two hundred twenty-five thousand South African Rand) by cancellation of 186,300 (one hundred eighty-six thousand three hundred) Class A shares numbered from 286,586 to 472,012 and from 1,394,041 to 1,394,913 and reimbursement to the shareholders.

Power is given to the board of directors of the Company to organise the repayment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

#### *Second resolution*

In consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the by-laws in order to be read as follows:

**Art. 5. Paragraph 1.** “The subscribed capital is set at ZAR 75,225,000 (seventy-five million two hundred twenty-five thousand South African Rand) consisting of 752,250 (seven hundred fifty-two thousand two hundred fifty) Class A shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Springbok Luxco Limited, ci-après dénommée «la Société», une société anonyme de titrisation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 118323 et constituée le 7 août 2006 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1871 du 5 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 3 mars 2015 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 739 du 18 mars 2015.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de ZAR 18.630.000 (dix-huit millions six cent trente mille Rands Sud Africains), pour ramener le capital de son montant actuel de ZAR 93.855.000 (quatre-vingt-treize millions huit cent cinquante-cinq mille Rands Sud Africains) à ZAR 75.225.000 (soixante-quinze millions deux cent vingt-cinq mille Rand Sud Africains) par annulation de 186.300 (cent quatre-vingt-six mille trois cents) actions de catégorie A portant les numéros 286.586 à 472.012 et 1.394.041 à 1.394.913 et remboursement aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1, des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 5. Alinéa 1.** "The subscribed capital is set at ZAR 75,225,000 (seventy-five million two hundred twenty-five thousand South African Rand) consisting of 752,250 (seven hundred fifty-two thousand two hundred fifty) Class A shares having a par value of ZAR 100 (one hundred South African Rand) each."

#### **Version française**

**Art. 5. Alinéa 1.** "Le capital souscrit est fixé à ZAR 75.225.000 (soixante-quinze millions deux cent vingt-cinq mille Rand Sud Africains) représenté par 752,250 (sept cent cinquante-deux mille deux cent cinquante) actions de catégorie A d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent Rands Sud Africains) chacune."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 938.550 (neuf cent trente-huit mille cinq cent cinquante) actions de catégorie A, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de ZAR 18.630.000 (dix-huit millions six cent trente mille Rands Sud Africains), pour ramener le capital de son montant actuel de ZAR 93.855.000 (quatre-vingt-treize millions huit cent cinquante-cinq mille Rands Sud Africains) à ZAR 75.225.000 (soixante-quinze millions deux cent vingt-cinq mille Rand Sud Africains) par annulation de 186.300 (cent quatre-vingt-six mille trois cents) actions de catégorie A portant les numéros 286.586 à 472.012 et 1.394.041 à 1.394.913 et remboursement aux actionnaires.

Pouvoir est donné au conseil d'administration de la Société pour organiser le remboursement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1.** "Le capital souscrit est fixé à ZAR 75.225.000 (soixante-quinze millions deux cent vingt-cinq mille Rand Sud Africains) représenté par 752.250 (sept cent cinquante-deux mille deux cent cinquante) actions de catégorie A d'une valeur nominale de ZAR 100 (cent Rands Sud Africains) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.600,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, S.S. WONG, I. ZEYMOUSSI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015153096/155.

(150167896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152814/10.

(150168090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**François Entsorgung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 126.856.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152816/9.

(150167963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fushi Copperweld Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.025.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

*Pour la Société*

Gérald Stevens

*Mandataire*

Référence de publication: 2015152818/13.

(150167574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**RWZ Agro Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert-Bürogebäude.

R.C.S. Luxembourg B 44.551.

*Protokoll der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 11. September 2015*

Am heutigen Tag sind die Genossenschaft deutschen Rechtes „Raiffeisen Waren-Zentrale Rhein-Main eG“ und die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes „Hauptsachen für die Rheinprovinz GmbH“ als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RWZ AGRO LUX, G.m.b.H. mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Nummer B 44551 unter Verzicht auf alle gesetzlichen Formen und Fristen zusammengetreten und haben folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Die Gesellschaft RWZ AGRO LUX, G.m.b.H. ist durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Herrn Reiner HOFFELD verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN WAREN-ZENTRALE RHEIN-MAIN Eg

Hans-Josef Hilgers / Markus Stüttgen

*Den Vorstand*

HAUPTSAATEN FÜR DIE RHEINPROVINZ, GmbH

Markus Stüttgen / Josef Planken

*Die Geschäftsführer*

Référence de publication: 2015153080/22.

(150167980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fafra Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.050.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015152819/10.

(150168058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fastedged, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.776.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015152820/10.

(150168054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**FC BC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 205.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152821/10.

(150167637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fiduciaire Belval S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 155.734.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

FIDUCIAIRE BELVAL SARL

Référence de publication: 2015152822/11.

(150167646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Gemperles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.034.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A. ABROAD CONSULTING, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.617, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société GEMPERLES S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 034.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 août 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015152849/13.

(150168073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fidufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUFIN S.A.

Référence de publication: 2015152824/10.

(150167682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Finexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.916.

Société anonyme fondée le 10 août 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 2038.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 13 mars 2015*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé d'Artemis Audit & Advisory Sàrl (RCSL N ° B166716) siégeant 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015152828/15.

(150167846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.688.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Madame Nicole HARDENNE et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur*

Référence de publication: 2015152830/14.

(150167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Greening, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 178.650.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2015.

*Pour GREENING S.à r.l.*

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L-7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015152857/15.

(150167645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**FIRMA Mathias PAULY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.413.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152831/10.

(150167880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Frieden & Quintus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152834/9.

(150167670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**GenMed Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.239.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Septembre 2015.

GenMed Soparfi S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Proxy Holder*

Référence de publication: 2015152840/14.

(150168296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**BK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.674.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September,

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of BK Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, having a share capital of twenty one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 189674 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, on 12 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2917 of 14 October 2014. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time on 5 September 2014 by deed of Maître Karine REUTER, notary then residing in Petange, published in the Mémorial number 3158 of 29 October 2014.

**THERE APPEARED:**

GRI SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 190378, represented by its general partner (associé gérant commandité) GRI GP B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, with registered office at 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of the Netherlands under number 61486272 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Peggy SIMON, private employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with effect as of the date hereof.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

**"Chapter I. - Definitions**

Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Company means BK Properties S.à r.l.;

General Meeting has the meaning given to it in article 17;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

## Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “BK Properties S.à r.l.”, which shall be governed by the laws of Luxembourg and in particular by the Act, as well as by these Articles.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The registered office of the Company may be transferred to any other place in Luxembourg by resolution of an extraordinary General Meeting. Notwithstanding the foregoing, the manager or, should there be two or more managers, the Board of Managers is hereby authorised to transfer the registered office of the Company to another address within Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate object.** The corporate object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited term.

## Chapter III. - Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-) divided into twenty-one thousand five hundred (21,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;



- one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares (of any Class of Shares) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the issued share capital, premium account(s) into which any premium paid on any Share (of any Class of Shares) is transferred in addition to its value may be set up. The amount in the premium account(s) may be used to provide for the payment of any Shares (of any Class of Shares) that the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting may approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account(s) of the Company. The amount recorded in such account(s) may be used to pay any Shares (of any Class of Shares) which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 8. Indivisibility of Shares.** Vis-à-vis the Company, the Shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

**Art. 9. Transfers of Shares & Register of Shares.** The Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders acting in a General Meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders acting in a General Meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any Shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its Shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such Shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of Shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder during normal working hours upon request.

**Art. 10. Repurchase and cancellation / Redemption of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares provided however that the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Class of Shares, such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Share(s) of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Act and pursuant to the Articles.

#### Chapter IV. - Management

**Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a Board of Managers. The Shareholders may decide to appoint managers of different classes, e.g. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the Shareholders of the Company at the General Meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a Shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the Board of Managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the General Meeting shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the Board of Managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole Shareholder or as applicable the General Meeting.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. Such appointed chairman shall preside over all meetings of the Board of Managers. In case of absence of the chairman, the Board of Managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The Board of Managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers or for such other matter as may be specified by the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg or at such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine. Meetings of the Board of Managers shall not be held outside Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a Board of Managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction (except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting).

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the Board of Managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one class A Manager and one class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

**Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers.** The Board of Managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board of Managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

**Art. 15. Remuneration of managers.** The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the General Meeting or by the sole shareholder (as the case may be).

**Art. 16. Liabilities of the managers.** The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/its or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

## Chapter V. - General Meetings of Shareholders

**Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholder(s).** The single Shareholder assumes all the powers conferred to the General Meeting.

Should there be two or more Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he or she or it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the General Meeting of Shareholder(s).

Unless resolutions are adopted in writing in accordance with article 17, resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a "General Meeting").

The Shareholders may be convened to a General Meetings by the Board of Managers. The Board of Managers must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any Shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A Shareholder may procure his or her or its representation at any General Meeting of Shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a Shareholder, (or, if the Shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of Shareholders can, provided that the total number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The Shareholders shall

vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board of Managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board of Managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg or at such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside Luxembourg.

Any Shareholder may participate in a General Meetings by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

## Chapter VI. - Financial year, Balance sheet

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each Shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and distribution of the profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the Shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company in accordance with article 19.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the Board of Managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the Board of Managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption / repurchase and cancellation or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Act and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Chapter VII. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 20. Causes for winding-up.** The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of any one of the Shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be Shareholders, appointed by the Shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholder(s), the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them and in accordance with article 19 of the Articles.

### **Chapter VIII. - Applicable law**

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignations of (i) Virginia STRELEN and (ii) Wim RITZ as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

The Sole Shareholder further resolved to appoint, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration, (i) Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg as class A manager of the Company, and (ii) Laurence DOYLE, born on 5 August 1974 in Cork, Ireland, residing at 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Ireland, as class B manager of the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept septembre,

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de BK Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de vingt et un mille cinq cents euros (21.500 EUR) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189674 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Pierre PROBST, notaire résidant à Ettelbruck, daté du 12 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2917 du 14 octobre 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été amendés, pour la dernière fois le 5 septembre 2014, suivant acte notarié de Maître Karine REUTER, notaire alors résidant à Petange, publié au Mémorial numéro 3158 du 29 octobre 2014.

A comparu:

GRI S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190378, représentée par son associé gérant commandité GRI GP B.V, une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit néerlandais, ayant son siège social établi au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, Pays-Bas et enregistrée auprès du Chamber of Commerce of the Netherlands sous le numéro 61486272 (l'«Associé Unique»),

représentée par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;
- II. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet à la date des présentes.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'amender et de totalement reformuler les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Définitions**

Loi désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution») et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution»)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le Conseil de Gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Société désigne BK Properties S.à r.l.;

Assemblée(s) Générale(s) a la sens qui lui est donnée à l'article 17;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

**Chapitre II. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BK Properties S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit au Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire. Nonobstant ce qui précède, le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre III. - Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) divisé en vingt-et-un mille cinq cents (21.500) Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune qui sont divisées en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
  - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées;
- et
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) en sus de leur valeur nominale pourra être créé. Les sommes figurant au crédit du/des compte(s) de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

L'Associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou l'Assemblée Générale est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, devant être enregistré dans un compte de "capital contribution". Le montant alloué sur le(s) dit(s) compte(s) pourra être utilisé pour payer les Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) que la Société aura rachetées à ses Associés, pour compenser toutes pertes réalisées, pour effectuer des distributions à ses Associés ou pourra être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 7. Répartition des bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer seront alloués de la manière décrite à l'article 19 au titre de l'exercice social au cours duquel l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert et registre des Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des Associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs Parts Sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de Parts Sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de Parts Sociales), les instruments convertibles liés à ces Parts Sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

**Art. 10. Rachat et annulation des Parts Sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.



La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

#### Chapitre IV. - Gérance

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil de Gérance. Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, par exemple un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des Associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du Conseil de Gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les Associés seront convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'Assemblée Générale ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Ledit président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le Conseil de Gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation faite par n'importe lequel des gérants.

Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiennent au siège de la Société, au Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg, déterminé par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance ne peuvent se tenir en dehors du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger (sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être relatée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance).

La participation à une réunion du Conseil de Gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du Conseil de Gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en Conseil de Gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, e-mail, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du Conseil de Gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

**Art. 14. Subdélégation et mandats.** Le Conseil de Gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être Associés ou gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération des gérants.** La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas).

**Art. 16. Responsabilités des gérants.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

## Chapitre V. - Assemblée Générale

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque Part Sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée par écrit conformément à l'article 17, les décisions doivent être adoptées lors d'une Assemblée Générale (ci-après "Assemblée Générale").

Les Associés doivent être convoqué à l'Assemblée Générale par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les Associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil de Gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les Associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des Associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg, déterminé par le Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

## Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société, conformément à l'article 19.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base des comptes intermédiaires établis par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du Conseil de Gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

### Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des Associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par le ou les Associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire du ou des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux, conformément à l'article 19.

### Titre VIII. - Loi applicable

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de (a) Virginia STRELEN et (b) Wim RITZ comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide en outre de nommer, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, (a) Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de classe A de la Société, et (ii) Laurence DOYLE, né le 5 Août 1974 à Cork, Irlande, et résidant au 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Irlande, comme gérant de classe B de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153899/777.

(150169347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

### **Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.784.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.  
Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l.  
Christiaan van Arkel  
*Gérant*

Référence de publication: 2015152842/14.

(150167788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.841.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.  
Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l.  
Christiaan van Arkel  
*Gérant*

Référence de publication: 2015152843/14.

(150167977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.  
Goodrich Mexicali S.à r.l.  
Christiaan van Arkel  
*Gérant*

Référence de publication: 2015152844/14.

(150167770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Hopetoun Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.453.

Les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.  
Signature  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2015152861/12.

(150167920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Greyfriars S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 165.725.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 7 septembre 2015:*

*Administrateur:*

- John Kleynhans a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- Claude Favre ayant pour adresse professionnelle le 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg est nommé administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2016.

*Commissaire aux comptes:*

- Ecovis Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.
- MOLIERE CONSEIL ayant le siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2016

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015152845/19.

(150167784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Garage Georges Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 10, Um Mierscherbiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 68.471.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152846/9.

(150167827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**General Mills Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 173.584.

Le Bilan consolidé de la société mère (General Mills, Inc.) au 25 Mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

General Mills Luxembourg One S.à.r.l.

Sébastien Rimlinger

*Gérant A*

Référence de publication: 2015152850/14.

(150167669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Hopetoun Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.453.

Les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015152862/12.

(150167921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Ginter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 94, rue d'Athus.  
R.C.S. Luxembourg B 73.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152851/10.

(150167769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015152852/10.

(150167990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Goad International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.  
R.C.S. Luxembourg B 36.798.

*Rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013*

Ce bilan remplace le bilan antérieur antérieur déposé au Registre de Commerce le 31/10/2014 référence (L140192929)  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152853/11.

(150167736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Belux Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 199.939.

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles MERCHE, né à Bastogne (B), le 30 janvier 1981, demeurant à B-6600 Bastogne, 42, Chemin de Renvall

2. Monsieur Vincent FAUTRE, né à Houffalize (B), le 9 février 1971, demeurant à B-6688 Longchamps, 577, Withimont.

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit belge «BELUX CARS SPRL», (ci-après dénommée la "Société), ayant son siège social à B-6600 Bastogne, 42, Chemin de Renvall, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Vincent STRASSER, notaire de résidence à Gouvy, (Belgique), en date du 3 octobre 2012, immatriculé près du Tribunal de Neufchâteau (Belgique) le 9 octobre 2012, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 849.420.090 le 9 octobre 2012, publié à l'Annexe du Moniteur belge du 18 octobre 2012 sous le numéro 12172227.

B) Le capital social est fixé à EUR 50.000,- libéré entièrement, représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale, de sorte que la société lors de sa migration a un capital de EUR 50.000,- ce que les associés confirmeront expressément sur base du bilan au 31 juillet 2015.

C) Le transfert du siège social de B-6600 Bastogne, 42, Chemin de Renvall à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie, a été décidé suivant une résolution prise par les associés de la Société en date du 31 août 2015, conformément à la loi belge.

Une copie de ladite résolution, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

D) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte:

- un extrait en date du 9 octobre 2012 immatriculé près du Tribunal de Neufchâteau (Belgique) sous le numéro 849.420.090 certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 31 août 2015 décidant du transfert de la Société à Luxembourg, et adoptant le bilan de clôture au 31 juillet 2015;
- une copie des comptes annuels de la Société et du bilan de clôture au 31 juillet 2015.

Ensuite les comparants, en leurs qualités d'associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social, l'administration centrale, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la société privée à responsabilité limitée «BELUX CARS SPRL» de B-6600 Bastogne, 42, Chemin de Renval vers le Grand-Duché de Luxembourg sans que la société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. L'assemblée déclare que toutes les formalités requises selon les lois belges, pour accomplir ce transfert, ont été ou seront dûment accomplies.

La société abandonne la nationalité belge pour adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet immédiat.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société la nationalité luxembourgeoise tout en maintenant la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BELUX CARS S.à r.l.»

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg,

Ces statuts auront la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BELUX CARS S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, à Luxembourg ou à l'étranger:

- l'exploitation d'une agence automobile, l'achat, la vente, l'import, l'export de voitures et véhicules de tous genres, de pièces de voitures et d'accessoires de la branche dans le sens le plus large,
- la location de véhicules,
- l'entretien et la réparation des éléments mécaniques, électriques ou électroniques de véhicules,
- la réparation de la carrosserie de véhicules,
- le montage de pneus, le changement de roues et le remplacement de jantes,
- la location-financement de véhicules.

La société pourra réaliser son objet pour son compte ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle pourra faire, au Luxembourg et à l'étranger, d'une façon générale, toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières en relation quelconque avec son activité sociale prémentionnée ou pouvant en faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusions, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés. L'assemblée générale peut modifier l'objet social.

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.



**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans indication de valeur nominale.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou les associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Les associés au Luxembourg sont:

- 1) Monsieur Gilles MERCHE, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales 250
- 2) Monsieur Vincent FAUTRE, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales 250

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale au Grand-Duché de Luxembourg a commencé le 3 septembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des gérants actuels Monsieur Gilles MERCHE et Monsieur Vincent FAUTRE, préqualifiés.

Par vote spécial, elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée Monsieur Gilles MERCHE et Monsieur Vincent FAUTRE, préqualifiés.

La société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Merche G., Fautre V., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153288/131.

(150169061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Goad International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152854/9.

(150167743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Governance Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 196.232.

*Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique en date du 8 septembre 2015 à Leithum*

L'administrateur unique de la société anonyme GOVERNANCE MANAGEMENT a pris la résolution suivante:

1. de nommer au poste de directeur chargé de la gestion journalière et effective Monsieur Marc-André LEFEBVRE demeurant à Clos Yves Robert, 33 à B-4141 Louveigne, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour GOVERNANCE MANAGEMENT

Référence de publication: 2015152855/13.

(150168171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Orange Breevast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 199.979.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September,

Before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1) Asia CCF Investment II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 188645 (Asia);

2) Centre Street Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 189133 (Centre Street);

3) ESCF Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 164109 (ESCF);

4) CDP ESCF Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 186838 (CDP ESCF);

5) SPFC Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 175373 (SPFC);

6) ALOHA ECF Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 199294 (ALOHA ECF);

7) BCSS SSD Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 198917 (BCSS SSD);

8) MPS SSD Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 198916 (MPS SSD);

9) The Coca-Cola Company Master Retirement Trust, represented by Oak Hill Advisors, L.P., in its capacity as investment manager, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 0088529 (Coca-Cola);

10) Master SIF SICAV-SIF, represented by Oak Hill Advisors, L.P., in its capacity as investment manager, a Luxembourg specialised investment fund in the form of a public limited liability company (société anonyme, société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé), with registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 159968 (Master);

11) OCA OHA Credit Fund LLC, represented by Oak Hill Advisors, L.P., in its capacity as investment manager, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4473239 (OCA OHA); and

12) Indiana Public Retirement System, represented by Oak Hill Advisors, L.P., in its capacity as investment manager, with registered office at One North Capitol Avenue, Suite 001, Indianapolis, IN 46204, United States of America (Indiana),

each being represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

### Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Orange Breevast S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The manager of the Company (the "Manager") or, as the case may be, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any licence, including any licence under the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

**Art. 6. Shares.** When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a Board of Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected.

They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which

the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders present or represented.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to declare and pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient distributable reserves and profits (including share premium and capital surplus) for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, the parties have subscribed to and have fully paid in cash the entirety of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, as follows:

1) Asia . . . . .	86,250 shares
2) Centre Street . . . . .	65,000 shares
3) ESCF . . . . .	481,250 shares
4) CDP ESCF . . . . .	130,000 shares
5) SPFC . . . . .	173,750 shares
6) ALOHA ECF . . . . .	65,000 shares
7) BCSS SSD . . . . .	43,750 shares
8) MPS SSD . . . . .	43,750 shares

9) Coca-Cola . . . . .	32,500 shares
10) Master . . . . .	21,250 shares
11) OCA OHA . . . . .	53,750 shares
12) Indiana . . . . .	53,750 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 1,500.- euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

##### *Class A Manager:*

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 45, Pall Mall, 4<sup>th</sup> Floor, SW1Y 5JG London (United Kingdom); and

##### *Class B Managers:*

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 76-78 rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Asia CCF Investment II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188645 (Asia);

2. Centre Street Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189133 (Centre Street);

3. ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164109 (ESCF);

4. CDP ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186838 (CDP ESCF);

5. SPFC Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175373 (SPFC);

6. ALOHA ECF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199294 (ALOHA ECF);



7. BCSS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198917 (BCSS SSD);

8. MPS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198916 (MPS SSD);

9. The Coca-Cola Company Master Retirement Trust, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 0088529 (Coca-Cola);

10. Master SIF SICAV-SIF, une société anonyme, société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159968 (Master);

11. OCA OHA Credit Fund LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'état du Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 4473239 (OCA OHA); et

12. Indiana Public Retirement System, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, avec siège social au One North Capitol Avenue, Suite 001, Indianapolis, IN 46204, aux Etats-Unis d'Amérique (Indiana),

Chacun étant représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations qui, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les présents statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Orange Breevast S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le gérant de la Société (le «Gérant») ou, le cas échéant, le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication normale avec le siège ou entre le siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes d'instruments de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une société en commandite (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) dans des sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela ne nécessite pas une licence spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation, y inclus une autorisation en vertu de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission pourra être créé, sur lequel pourra être versée toute prime relative à toute part sociale s'ajoutant à sa valeur nominale. Le solde du compte de prime d'émission pourra être utilisé par la Société pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, est autorisé(e) à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles parts sociales au moyen d'un paiement en espèces ou d'un paiement en nature, dans les conditions définies par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera comptabilisé dans le compte de capital surplus, conformément à la loi luxembourgeoise.

**Art. 6. Parts Sociales.** Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. Une cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle ait été correctement signifiée à la Société ou acceptée par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants constitueront ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonctions jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s). Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance désignera un autre président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite à une réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime des Gérants donné lors de la réunion ou de toute autre manière. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrits et signés par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiés par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables déterminés par le Gérant, ou selon le cas, par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société

contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre qu'une transaction conclue dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute opération dans laquelle la Société devient partie, autre qu'une transaction tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, pour les dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de ses fonctions passées ou actuelles de Gérant ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est un associé ou créancier et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera le nombre de commissaires aux comptes, le cas échéant, la rémunération des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises indépendants, et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, de l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Conformément à la Loi et aux présents Statuts, l'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du/des commissaire(s) aux comptes, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée au préalable, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Une voix est attachée à chaque part sociale, sauf stipulation contraire de la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans l'éventualité où un tel quorum ne serait pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix, quel que soit le pourcentage de capital social représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des résolutions prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à déclarer et à verser des acomptes sur dividendes, à condition que les comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de réserves distribuables et de bénéfices disponibles (y inclus la prime d'émission et le capital surplus) pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant de la Société sera reparti équitablement entre tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit et payé en espèces la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, selon le tableau ci-dessous:

1) Asia	86.250 parts sociales
2) Centre Street	65.000 parts sociales
3) ESCF	481.250 parts sociales
4) CDP ESCF	130.000 parts sociales
5) SPFC	173.750 parts sociales
6) ALOHA ECF	65.000 parts sociales

7) BCSS SSD .....	43.750 parts sociales
8) MPS SSD .....	43.750 parts sociales
9) Coca-Cola .....	32.500 parts sociales
10) Master .....	21.250 parts sociales
11) OCA OHA .....	53.750 parts sociales
12) Indiana .....	53.750 parts sociales

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés susnommés, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

#### *Gérant de catégorie A:*

M. Richard Munn, né à Ware, au Royaume-Uni, le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 45, Pall Mall, 4<sup>ème</sup> étage, Londres SW1Y5JG (Royaume-Uni);

#### *Gérants de catégorie B:*

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt, en France, le 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Fixation du siège social de la Société au 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015154123/680.

(150169420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

### **Hopetoun Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.453.

Les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015152863/12.

(150167922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Hermes Asset Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.085.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 11 septembre 2015, de nommer en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Michael BRUUN, né le 13 juillet 1980, à Lyngby-Taarbaek, Danemark, résidant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, GB-EC4A, Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Alexis DE MONTELLIER D'ANNEVOIE, né le 22 mars 1979, à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152860/2.

(150167900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

- Transfert du siège social de la société du 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 13, avenue de la Porte - Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

*Pour HANTERA MANAGEMENT S.à r.l.*

Référence de publication: 2015152864/13.

(150168149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.786.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015152865/13.

(150167841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Invi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.844.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Septembre 2015.

Invi Holding S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant B*

Référence de publication: 2015152887/14.

(150167761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015152866/13.

(150167830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**HEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 174.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152867/9.

(150168182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Henlis S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 179.778.

La nouvelle adresse de Madame Jennifer Maria DE MESLON, associée, est la suivante:

16, Rue de la Couronne

13100 AIX-EN-PROVENCE

France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

HENLIS S.à r.l., SPF

H. KALKA

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015152868/18.

(150167978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.036.

Le Bilan consolidé de la société mère (Kimberly-Clark Corporation.) au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2015152906/14.

(150167674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---